

2025-6051
2026-01-28

(Étiquette du contenant)

GROUPE	14	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

OXALIS^{MC}

HERBICIDE

CONCENTRÉ SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

PRINCIPE ACTIF : Flumioxazine480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

No D'HOMOLOGATION. 35827 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHERMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262

CONTENU NET : 0,5 à 1050 L

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau dans l'étiquette ci-jointe.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour petits mammifères sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des

habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenant recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenant à remplissages multiples :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

(Étiquette du livret)

GROUPE	14	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

OXALIS^{MC}

HERBICIDE

CONCENTRÉ SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

PRINCIPE ACTIF : Flumioxazine480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

No D'HOMOLOGATION. 35827 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHERMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262

CONTENU NET : 0,5 à 1050 L

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange, chargement, nettoyage et réparation	Préposé à l'application	
Pulvérisateur à rampe	Combinaison en coton par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Cabine ouverte: Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	63 L
	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques.	Cabine fermée: Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.	114 L
Pulvérisateur pour emprises	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques.		9,0 L
Pulvérisateur manuel à compression mécaniquement	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques. Un respirateur avec une cartouche antivapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides est également requis.		2,5 L
Pulvérisateur à dos / manuel à basse pression	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		0,8 L

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour les zones non-cultivées, **NE PAS** retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche.

Pour les utilisations agricoles, **NE PAS** pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de **OXALIS^{MC}**, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. Toxique pour petits mammifères sauvages. Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site [Web Canada.ca](http://Web.Canada.ca).

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison

ou autour de celle-ci. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenant recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenant à remplissages multiples :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **OXALIS^{MC}** est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **OXALIS^{MC}** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **OXALIS^{MC}** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications

séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OXALIS^{MC}, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures étiquetées. **OXALIS^{MC}** est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges. **OXALIS^{MC}** supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. **OXALIS^{MC}** produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

OXALIS^{MC} procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en

fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de **OXALIS^{MC}** au taux précisé. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Taux de OXALIS^{MC}	Culture	Intervalle de rotation
149 mL/ha	Soja	Immédiatement
	Maïs de grande culture	7 jours
	Sorgho, haricots secs communs ¹ , et canola	9 mois
	Luzerne et de l'orge	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois
224 mL/ha	Soja	Immédiatement
	Maïs de grande culture (travail minimum du sol et semis direct)	14 jours
	Maïs de grande culture (travail du sol conventionnel)	30 jours
	Sorgho, haricots secs communs ¹	9 mois
	Luzerne, orge et canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées ²	12 mois

¹ Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à **OXALIS^{MC}**. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à **OXALIS^{MC}**, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par **OXALIS^{MC}** devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par **OXALIS^{MC}**.

² Un essai biologique avec le sol traité doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

Après les périodes de sécheresse prolongée, si le sol souffre d'un manque d'humidité, des intervalles de rotation plus longs peuvent être requis. Il est recommandé de s'assurer de résultats favorables d'un essai biologique avec le sol traité avant de semer des cultures de rotation potentielles, pour confirmer la sécurité.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les

habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Bien agiter **OXALIS^{MC}** avant utilisation.

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer **OXALIS^{MC}**, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer **OXALIS^{MC}** au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins **OXALIS^{MC}** à l'hectare.

Les résidus de **OXALIS^{MC}** laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer **OXALIS^{MC}** ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de **OXALIS^{MC}**. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de **OXALIS^{MC}** :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement **OXALIS^{MC}** dans la cuve. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de **OXALIS^{MC}** avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [**W**- poudres mouillables et pâtes granulées, **A**giter, ajouter les agents antimoussants ou les solutions tampons, **M**icrocapsules en suspension, **L**iquides et solubles, **É**mulsifiables (concentrés), **G**lyphosates forte densité, **S**urfactants] :
 - Ajouter les sacs hydrosolubles en premier.
 - Puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
 - Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.

4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. **OXALIS^{MC}** devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser entre 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les applications de prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées contre le courant d'air.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente

étiquette,

- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures du verger, les fruits ou le feuillage.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien / marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja, maïs de grande culture, pois de grande culture	3	1	1	0	10
	Sols dénudé, espaces non cultivés	5	2	1	1	25*

* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, et les servitudes d'utilité publique).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de

pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

OXALIS^{MC} procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction du taux utilisé, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de **OXALIS^{MC}** endommage gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer **OXALIS^{MC}** dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de **OXALIS^{MC}**, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, **OXALIS^{MC}** supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. **OXALIS^{MC}** pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de **OXALIS^{MC}**, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Note : Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Restrictions pour les mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-626 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

2025-6051
2026-01-28

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Taux d'application (mL/ha)	Mauvaises herbes
149-224	Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Répression seulement : Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)
298-448	Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)

MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA

Application en prélevée

OXALIS^{MC} peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé. Si **OXALIS^{MC}** est appliqué à un taux de 224 ml/ha sur les sols de texture moyenne et fine, il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de semoir, appliquer **OXALIS^{MC}** dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

Si la culture traitée par **OXALIS^{MC}** est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, le soja peut être ressemé immédiatement, pourvu que **OXALIS^{MC}** n'ait pas été appliqué à un taux supérieure à 224 ml/ha sur la culture perdue. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de

prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

OXALIS^{MC} peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

SOJA – Taux d'emploi		
Type de sol¹	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer OXALIS^{MC} en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct)

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de **OXALIS^{MC}**, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

Application en prélevée

OXALIS^{MC} procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer **OXALIS^{MC}** au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30

jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

OXALIS^{MC} peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct) – Taux d'emploi		
Type de sol¹	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer OXALIS^{MC} en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

MODE D'EMPLOI DANS LES POIS DES CHAMPS

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS DES CHAMPS – Taux d'emploi à l'automne		
Type de sol¹	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

		Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer OXALIS^{MC} en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.
--	--	--

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

OXALIS^{MC}, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

- Application ce produit a l'aide d'un équipement terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

Type de sol ¹	TAUX (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	298	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	448	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer OXALIS^{MC} en mélange en cuve avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

¹ Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

OXALIS^{MC} est une marque de compagnie du groupe ADAMA.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.